

DOSSIER - LA GRÈVE DES INTERNES ET DES RÉSIDENTS

Jeune MG se devait de consacrer une large place au mouvement de grève des internes et résidents d'avril 2000. Cette grève survenue dans un contexte de malaise hospitalier a fait suite à la "mise aux oubliettes" du repos de sécurité pour les internes et résidents (acquis théorique de la grève d'Avril 1999) et à la "mauvaise volonté" du gouvernement sur le temps de travail des médecins en formation (objet de conflit au sein de la communauté européenne).

La grève au jour le jour

25.03.00 : Annonce faite par l'ISNIH aux syndicats de résidents d'un mouvement de protestation sur des revendications salariales et statutaires. Le BN du SNJMG répond qu'il est potentiellement intéressé...

30.03.00 : AG du SIHP (Syndicat des Internes des Hôpitaux de Paris) où est annoncé le préavis de grève de l'ISNIH pour le 17 avril et les revendications du mouvement (le repos de sécurité n'en fait pas partie)

31.03.00 : Confirmation de l'ISNIH au SNJMG et à l'ISNAR de son dépôt de préavis de grève des gardes et des astreintes.

03.04.00 : Communiqué de presse du SNJMG précisant le soutien aux demandes des spécialistes et les revendications du syndicat sur repos de sécurité, la diminution du temps de travail hebdomadaire et la poursuite de la réforme des études médicales.

06.04.00 : AG organisée par le SNJMG pour prendre l'avis des résidents de Paris : l'AG avalise les revendications, mais reste partagée sur la possibilité de mobilisation (NB : les représentants de l'ISNAR, invités à l'AG par le SNJMG, ne se disent pas favorables à une grève)

08/04/2000 : Vote d'une plate-forme de revendications (incluant le repos de sécurité) par l'AG des villes de l'ISNIH.

10.04.00 : Dépôt par le BN du SNJMG d'un préavis de grève des gardes des résidents pour le 17 avril 2000 et envoi d'un cour-

rier à l'ISNAR pour lui proposer de participer à la grève et de travailler ensemble.

11.04.00: Dépôt de grève totale (journée en Stage hospitalier et chez le praticien + garde) et illimité de l'ISNAR pour le 17 avril 2000 à 8 h 30.

12.04.00 : Contacts minist-

sion du ministère de fondre le tableau de garde des juniors et des seniors en un seul tableau (proposition aussitôt rejetée par les 3 syndicats).

19.04.00 : Rencontres séparées entre le ministère et les deux syndicats de résidents (SNJMG et ISNAR) débouchant sur une proposition

26.04.00 (début d'après midi): Appel de l'ANEMF à la grève immédiate des externes et communiqué de presse de l'ISNIH et du SNJMG menaçant d'une grève dure en l'absence de résultat concret (l'ISNAR n'a pas désiré participer à ce communiqué)

26.04.00 (fin d'après midi): Rencontre Martine Aubry/ISNIH+SNJMG+ISNAR se concluant par un accord sur un relevé de conclusion

26.04.00 (soir): Vote de l'AG des internes et résidents de Paris en faveur de la poursuite de la grève jusqu'au 28 mais vote de l'assemblée téléphonique des villes de l'ISNAR en faveur de l'arrêt de la grève.

27.04.00 : Communiqué de presse de l'ISNAR invitant les résidents à la reprise d'une activité normale pour le week-end suivant.

28.04.00 (matin) : Accord ministère / ISNIH et SNJMG pour quelques améliorations au relevé de conclusion

28.04.00 (soir): Vote par l'AG des internes et résidents de Paris en faveur de l'arrêt de la grève pour le 2 mai.

29.04.2000 : Décision concomitante de l'assemblée physique des villes de l'ISNIH et du Bureau National du SNJMG de signer le protocole d'accord amélioré et d'appeler à la fin de la grève pour le mardi 02.05.00

03.05.00 : Signature du protocole d'accord entre Martine Aubry et les 3 syndicats.

Mais qui étaient les négociateurs pour le SNJMG ?

Magali Percot, résidente en 3^{em} semestre. Elle a débuté ses études de médecine à Nantes mais effectue son internat de médecine générale à Créteil et est adhérente au SNJMG.

Mathias Huitorel, résident en 5^{em} semestre en stage chez le praticien et vice-président du SNJMG.

Olivier Gattolliat, résident en 1^{er} semestre issu de la faculté de la Pitié-Salpêtrière. Il est actuellement trésorier du SNJMG.

tière/SNJMG

laissant entendre que la réforme des études médicales serait bouclée et que le gouvernement pourrait faire un geste sur la question des licences de remplacement

13.04.00 : Communiqué de presse du SNJMG pour défendre une réforme concertée des études médicales.

14.04.00 : Communiqué de presse du SNJMG pour se féliciter de la participation de l'ISNAR et pour inclure la prolongation des mesures transitoires à ses revendications.

17.04.00 : Début de la grève
18.04.00 : Rencontre ministère/ISNIH+SNJMG+ISNAR ne débouchant que sur la propo-

tion de prolongation des mesures transitoires pour les licences de remplacement.

20.04.00: Ouverture d'un service d'information sur la grève (avec forum de discussion) sur le site Internet du SNJMG

21.04.00 : Dépôt par le BN du SNJMG d'un préavis de grève totale pour le 25.04.2000 à 08h30 pour les résidents ET les faisant fonction d'interne.

24.04.00: Opération « Péage gratuit » sur l'Autoroute A6 à Fleury en Bière (77).

25.04.00 : Rencontre Martine Aubry/ISNIH+SNJMG+ISNAR débouchant sur la possibilité d'une revalorisation salariale et d'un repos de sécurité.

LES REVENDEICATIONS DU SNJMG

- Reconnaissance du statut de Praticien Hospitalier en formation
- Limitation à 48 heures du temps maximum de travail hebdomadaire (selon les projets de directive européenne concernant les médecins en formation).
- Mise en place du repos de sécurité déjà prévu dans le statut des praticiens hospitaliers et promis suite à la grève des internes et résidents en Avril 1999.
- Report jusqu'en Novembre 2001 des mesures transitoires pour l'obtention de la licence de remplacement.
- Revalorisation salariale des internes et résidents ainsi que des faisant fonction d'interne.
- Rémunération des présences effectives lors des week-end afin d'assurer la présence médicale dans les services.
- Doublement de la rémunération des gardes faites au-delà des dispositions statutaires.
- Création adéquate de postes d'assistants généralistes afin d'améliorer la prise en charge des patients et l'encadrement des résidents.
- Amélioration des conditions de travail personnel avec un accès facilité aux ressources documentaires en ligne et bibliothécaires, hospitalières et universitaires.

Chronologie des grèves d'internes et de résidents depuis 1997

27.02.97 : Première réunion ISNIH(1)-SNJMG au cours de la quelle est évoquée une action commune sur les gardes et le statut des internes et résidents.

Printemps 98 : Négociations infructueuses entre le ministère et 4 syndicats d'internes et résidents : ISNIH, FNSIP (2), SNJMG et SRP (3)

30.05.98 : Dépôt par l'ISNIH, la FNSIP, le SNJMG et le SRP d'un préavis de grève des gardes pour les 08 et 09.06.98 (NB : l'ISNAR (4) a refusé de prendre part à la grève)

09.06.98 : Suspension de la grève suite aux premiers résultats des négociations 26.06.98: Signature d'un protocole d'accord par B. Kouchner et les 4 syndicats (ISNIH, FNSIP, SNJMG et SRP)

Eté 98 : Revalorisation de la rémunération des gardes (+18%)

8.12.98 : Mise en place d'un groupe de travail ministère/4 syndicats sur les DEA et d'un autre sur la séniorisation des gardes

21.01.99 : Présentation de projets de textes réglementaires révélant de sensibles différences avec le protocole d'accord de juin 98 (dont le non respect du principe de rémunération ET récupération des gardes au motif de la mise en place d'un repos de sécurité)

11.03.99 : Règlement des différents litiges sur les projets de

textes réglementaires à l'exception de la question des gardes

13.03.99 : Proposition du SNJMG pour un compromis sur les gardes (NB : le ministère n'y répond pas)

09.04.99 : Dépôt par l'ISNIH, la FNSIP, le SNJMG et le SRP d'un préavis de grève illimité des gardes à partir du 19.04.99 à 18H30

17.04.99 : Retrait par le SRP de son préavis de grève (NB: l'ISNAR a refusé de prendre part à la grève)

21.04.99 : Réunion Anne Dux/ISNIH+FNSIP+SNJMG : la directrice de cabinet de B. Kouchner propose la publication au J.O. le 24.04.99 d'un arrêté assurant la rémunération systématique des gardes, la publication courant mai 99 du décret sur les statuts (prévu par l'accord de juin 98) et la mise en place concomitante d'un groupe de travail sur le repos de sécurité

24.04.99 : Parution au J.O. de l'arrêté puis vote de l'arrêté de la grève par l'ISNIH, la FNSIP et le SNJMG

11.05.99 : Mise en place du groupe de travail ministère/syndicats de médecins hospitaliers et de médecins en formation sur le repos de sécurité

03.06.99 : Présentation au CSH (5) du décret sur le nouveau statut de l'interne et du résident

(NB : le représentant du SNJMG doit intervenir pour corriger certains éléments défavorables au regard de l'accord de juin 98)

02.07.99 : Dernière réunion du groupe de travail sur le repos de sécurité où sont invités les syndicats de médecins en formation (sans aucun résultat pour les internes et les résidents).

11.11.99 : Publication au JO du décret définissant le nouveau statut et de l'interne (tenant compte de l'avis du CSH)

03.03.00 : Accord ministère/syndicats de médecins hospitaliers sur une revalorisation des carrières hospitalières (les chefs de clinique, assistants, internes/résidents et externes ne sont pas concernés)

17.03.00 : Publication par le SNJMG d'un communiqué de presse demandant une négociation avec le ministère sur les conditions d'exercice des résidents (temps de travail, repos de sécurité,...)

1- ISNIH : Inter Syndicat Nationale des Internes des Hôpitaux des villes de facultés

2- FNSIP : Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie

3- SRP : Syndicat des Résidents de Paris

4- ISNAR : Intersyndicale Nationale des Associations de Résidents

5- CSH : Conseil Supérieur des Hôpitaux

Mobilisation pendant la grève

La mobilisation maximale a eu lieu dans la nuit du 26 au 27 avril 2000 : A Paris, selon la direction de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, 44 % des internes ont fait la grève des gardes dans la nuit du 26 au 27 (contre 42 % lors du week-end pascal, 41,56 % dans la nuit du 19 au 20, 31,6 % dans la nuit du 18 au 19 et 20,6 % dans la nuit du 17 au 18). Les résidents (internes en médecine générale) étaient

bien mobilisés avec près de 90 % de grévistes dans les hôpitaux périphériques parisiens. En province, d'après les informations récupérées par le SNJMG, il y avait : - près de 100 % de grévistes à Béziers, Montélimar et Mulhouse ainsi que dans un grand nombre des hôpitaux périphériques des régions Bretagne, Midi-Pyrénées et Aquitaine - 90 % à Saint Etienne, Limoges, Nice, Toulouse,

la Réunion, et en Guadeloupe.

- 75 % à Clermont-Ferrand, Poitiers, Tours, Nancy, Nantes, Nîmes, Sète et Marseille - 70 % à Lille et Amiens..

Notons enfin que le 27.04.2000, les externes sont entrés en grève dans 7 hôpitaux (Amiens, Grenoble et certains hôpitaux de l'AP-HP) et que les chefs de cliniques de Brest commençaient une grève des gardes.

Suite à l'information de

l'ISNAR le 26.04.2000 au soir (1) annonçant que son assemblée des villes s'était prononcée pour la fin de la grève, les grands médias (radio et TV) ont annoncé le lendemain « la division des syndicats » et « la fin de la grève pour les internes de médecine générale ». Il en a résulté un grand flottement des résidents entre le 27 et le 28 avril. Certains hôpitaux se sont déclarés clairement pour la pour-

suite de la grève (Strasbourg, St Etienne, Nice, Montpellier, Bayonne, Pau, Foix, Vannes, Lorient, Gardeloupe..) D'autres pour l'arrêt (Rennes, Limoges, Périgueux, Agen, Albi, Pamiers, Besançon, Marseille et Nantes...). La situation était également très contrastée sur Paris et sa région ; l'AP-HP annonçant 38 % de grévistes dans la nuit du 27 au 28 avril.

Les avis de la base

La volonté d'ouverture du SNJMG se maintient après la fin de la grève !
Aussi, nous vous proposons ci-dessous des points de vue plus ou moins favorables à la poursuite de la grève.

Véro Paris 27.04.00

Suite à l'AG du 26/04/2000, il est regrettable que les médias parlent d'une divergence résident/interne.

Notre but est le même: de meilleures conditions de travail, une meilleure formation et une meilleure reconnaissance qui ne peut passer que par une traduction financière !

Ce qui à été obtenu hier est un grand progrès et je remercie nos leaders syndicaux mais la limitation du temps de travail hebdomadaire est un point fondamental et ce sont les avancées (et non les promesses) dans ce domaine, qui conditionneront mon vote de vendredi !

Jamila Sarant Guadeloupe 27.04.2000

Bonjour,
Mobilisation massive en Guadeloupe (CHU de Pointe-à-Pitre et Hôpital de Basse-Terre) : 35 grévistes sur 45 internes.

Nous avons décidé de poursuivre la grève malgré le mot d'ordre de l'ISNAR car 3 points nous semblent à revoir concernant le Protocole d'accord, en plus des 3 points que vous citez dans le "Point Info" de ce jour:
- l'application du repos de sécurité: nous aimerions que cette disposition soit prise rapidement. Le délai de 3 ans pour sa mise en place généralisée nous inquiète.

- la rémunération: l'augmentation forfaitaire de 6400F brut par an nous semble insuffisante (les PH ont obtenu 16%; et les Internes dont on revalorise le Statut...)

- le respect de notre statut: je n'ai rien lu dans la négociation concernant le respect des 5 gardes statutaires, à savoir: seront-elles payées double le temps du réaménagement de nos conditions de travail ? Et si on ne les fait plus qui les fera ?
Concernant les autres points de ce document, ils nous semblent satisfaisants.

Amicalement.

Les internes en médecine Saint-Lô
27.04.2000

Nous ne nous sentons pas en accord avec les représentants des résidents que nous avons pu avoir ces derniers jours au téléphone. Les internes, il nous semble, ne peuvent pas se satisfaire de l'accord proposé par le ministère.

Parmi toutes les revendications, 2 étaient essentielles :
1- la reconnaissance du travail effectué les week-end et les jours fériés.

2- le problème du nombre de garde par mois.

Sur le premier point, qui concerne plus fréquemment les CHU,

on note une avancée significative même si elle reste suspendue à un accord avec chaque directeur d'établissement. Nous ne pensons pas que le fait d'être rémunéré pour son travail soit un élément à renégocier localement comme si cela pouvait-être discutable.

A propos du second point, qui concerne cruellement certains hôpitaux périphériques, aucune réponse n'a été apporté. Le statut de l'interne qui prévoit 5 gardes par mois n'est pas pris en considération dans de nombreux établissements qui se réfèrent aux textes stipulants que le nombre de garde par mois par interne est limité sauf besoin du service.

Le problème est pour nous maintenant de choisir entre les besoins de fonctionnement des hôpitaux ou bien la qualité de notre formation. Une garde tous les 3 ou 4 jour (comme à St-Lô) est une situation inacceptable tant pour notre formation que pour la sécurité des patients. La proposition de mise en place d'une mission nationale de contrôle de l'application du statut de l'interne est une supercherie, une manière de remettre le problème à plus tard. Les politiques créent des commissions et des missions de contrôle pour laisser trainer les problèmes. De plus, en quelques heures le nombre d'internes pour chaque tableau de garde et les besoins des hôpitaux peuvent-être connus.

Nous battons nous pour des solutions ou pour redéfinir sans cesse des problèmes déjà connus???

Il faudra peut-être faire admettre, si la qualité de notre formation est le critère qui prime dans l'organisation de notre cursus, qu'il n'y ait pas d'interne tous les soirs aux urgences dans les cas où les effectifs ne le permettent pas. Nous ne sommes pas responsables de la trop longue et importante diminution du numerus clausus. Le repos compensateur ne peut pas être considéré isolément comme une victoire Avec une garde tous les 3 ou 4 jours, si le repos de sécurité était appliqué, le travail dans les services n'aurait plus aucun sens. En effet il s'agit d'un suivi régulier et quotidien des patients qui ne peut se faire en étant absent tous les 3 jours. Ce système de récupération ne peut donc se concevoir qu'avec un petit nombre de garde par mois afin de ne pas hacher le travail dans les services essentiel à notre formation.

La réforme des études médicales est un sujet de longue réflexion sur plusieurs années et n'aurait peut-être pas dû être associée à des négociations sur ces problèmes concrets.

Certes, il existe quelques avancées mais l'impression générale laissée par les réunions avec le ministère, c'est des promesses pour plus tard et 500FF pour se taire aujourd'hui.

Les promesses n'engagent que ceux qui les croient !!!
Nous pensons donc qu'il n'y a pas de raison objective pour cesser la grève actuellement.

Gestion de la grève par le SNJMG

Considérant que la démocratie ne peut véritablement correctement s'appliquer que si elle est éclairée, le Bureau National du SNJMG a tenté de mettre à la disposition de tous l'ensemble des informations sur la grève. Nous avons pour se faire utilisé plusieurs moyens de communication:
-notre site Internet avec la mise en place d'une rubrique d'actualités (régulièrement renouvelée) et d'un forum de discussion.

-l'envoi d'un «point info» quotidien dans tous les services où les résidents nous en avaient fait la demande.

De plus, notre secrétaire était disponible aux heures ouvrables pour répondre à vos questions. Enfin, le Bureau National est intervenu dans différents médias (presse grand public, presse médicale, télévision, radio, sites Internet).

Avec cet effort d'information, nous avons voulu rester à l'écoute de nos bureaux régionaux et de l'ensemble des résidents quant à l'évolution du conflit (grève des gardes ou grève totale, implication des FFI,...).

Ce fut particulièrement important à partir du 26 avril. Le ministère était alors très ferme : le relevé de conclusion obtenu à l'issue de cette journée était sa dernière proposition. Ce relevé nous semblait acceptable au regard de nos espérances au sortir des choix de stage où la mobilisation des résidents ne semblait pas acquise. Mais avec la dynamique du mouvement et l'appel à la grève de l'ANEMF (voir article sur le mouvement de grève des externes), nous avons attendu l'avis du plus grand nombre avant de prendre position tout en continuant à discuter avec le ministère pour obtenir des améliorations au relevé de conclusion (voir Chronologie). Finalement, nous avons appelé à la reprise des gardes avec un texte d'accord certes imparfait mais intéressant par de nombreux points (voir notre avis sur les acquis de la grève).

Le Bureau National du SNJMG

Le repos de sécurité : Mythe ou Réalité ?

Depuis près de deux ans, le SNJMG lutte pour la mise en place d'un repos de sécurité pour les praticiens en formation. Pourtant imposé par la législation européenne depuis novembre 1998 (directive 93-104 du conseil européen étendue aux praticiens en formation le 18 novembre 1998), le repos de sécurité permettrait aux internes de ne pas travailler le lendemain d'une garde. En effet, actuellement ceux ci peuvent être amenés à travailler jusqu'à 36 heures sans se reposer.

Le mouvement de grève des résidents et internes du printemps 1999 avait déjà mis en exergue cette problématique : le gouvernement s'était alors engagé à réfléchir sur les conditions de sa rapide mise en application pour tous les personnels médicaux hospitaliers. La dernière grève des internes et résidents a obtenu l'engagement du gouvernement d'insérer cette possibilité dans notre décret statutaire.

Il faut désormais définir le repos de sécurité et ses modalités de mise en application. Nos seniors Praticiens Hospitaliers travaillent sur la base d'un repos différentiel selon les catégories de personnels

(selon la charge théorique de travail de nuit), il ne nous semble pas judicieux de proposer le même type de distinctions pour les internes.

Un certain nombre de points sont clairement définis pour nous:

- Le repos de sécurité s'entend comme un temps de repos pris en dehors de nos lieux de travail (hospitaliers et universitaires (nous ne nous reposons pas en allant à la faculté)).

- Le repos de sécurité doit être similaire pour tous les internes quelque soit leur pool de garde et la pénibilité de leurs nuits hospitalières.

- Le repos de sécurité doit pouvoir systématiquement être pris par

l'interne quelque soit le service où il travaille.

Mais il reste des interrogations sur les modalités pratiques. Que faire pour les internes qui font des gardes facultatives dans des services ou hôpitaux différents de leur affectation actuelle? Comment concilier apprentissage quotidien et repos de sécurité? Quel temps de travail souhaitons nous à terme? Toutes ces questions méritent des réponses rapides, réfléchies et surtout consensuelles. C'est pourquoi, nous vous invitons toutes et tous à vous manifester auprès de nous pour participer à cette action.

Olivier Gattolliat

ÉMOLUMENTS

Brut annuels (après les arrêtés modificatifs)	Avant la grève	Après la grève
ASSISTANT GÉNÉRALISTE		
1 ^{re} -2 ^e année	146 547 F	165 263 F
3 ^e -4 ^e année	159 513 F	190 329 F
5 ^e -6 ^e année	173 805 F	207 200 F
ASSISTANT GÉNÉRALISTE ASSOCIÉ		
1 ^{re} -2 ^e année	137 931 F	
3 ^e -4 ^e année	151 673 F	
5 ^e -6 ^e année	165 263 F	
PRATICIEN ADJOINT CONTRACTUEL		
1 ^{er} échelon	146 547 F	
5 ^e échelon	207 200 F	
9 ^e échelon	283 166 F	
RÉSIDENT / INTERNE		
1 ^{re} année	92 210 F	98 610 F
2 ^e année	103 176 F	109 576 F
3 ^e année et +	146 063 F	152 463 F
FFI	83 454 F	89 854 F
Externe DCEM 4	19 475 F	
Externe DCEM 3	17 372 F	
Indemnités		
Indemnité de sujétion (par mois) pour les internes 1 ^{re} , 2 ^e année et les FFI	2 233 F	
non logé-non nourri (annuel)	6 007 F	
non logé-nourri (annuel)	1 997 F	
logé-non nourri (annuel)	4 008 F	
Gardes (brut)		
Externe	156 F	
Interne, Résident		
1 ^{re} , 2 ^e année et FFI	560 F	
3 ^e année et +	714 F	
Senior	1 513 F	

Les acquis de la grève, l'avis du SNJMG

Nous approuvons

- Le repos de sécurité intégré au statut des internes et résidents d'ici octobre 2000,
- La prolongation des mesures transitoires pour la licence de remplacement jusqu'en novembre 2001 (dès juin 2000),
- Le paiement des présences du week-end à hauteur de demi-garde par demi-journée à compter de juillet 2000,
- La revalorisation salariale (proposée à hauteur de 6400FF brut par an

soit ~ 4 à 5%) à dater de juin 2000,

- La création d'une mission nationale de contrôle visant au respect complet de notre statut dès novembre 2000
- La concertation des 3 structures syndicales sur la réforme des études médicales (échéance mai 2000).

Nous regrettons

- L'absence de réponse concrète sur la limitation du temps de travail hebdomadaire,
- La revalorisation symbolique de

notre rémunération, ne constituant pas en elle même une reconnaissance de notre travail,
- L'absence de création de nouveaux postes s'ajoutant aux 600 postes d'assistants déjà budgétisés.

Nous restons vigilants

- Aux résultats de la mission ministérielle,
- Aux délais d'application effective du repos de sécurité.

Et enfin, nous estimons que nous aurions pu peut être obtenir plus pour les résidents si l'ISNAR était resté unis plus longtemps au SNJMG et à l'ISNIH.

Le Bureau National du SNJMG

L'avis de l'ISNIH et de l'ISNAR

Lors de la conception de ce dossier, nous avons proposé à nos 2 partenaires d'y inclure leur avis. Malheureusement, nous n'avions pas reçu d'article de l'ISNIH à l'heure du bouclage et le président de l'ISNAR nous a dit ne pas avoir le temps de rédiger quelque chose avant le bouclage...

PLUS D'INFOS SUR LA GREVE

Vous pouvez retrouver le texte du protocole d'accord signé le 3 mai 2000 et une revue de presse bien fournie, mais certes non exhaustive sur le site Internet du SNJMG

WWW.SNJMG.ORG

Notre syndicat a reçu le soutien du Syndicat de la Médecine Générale (SMG), de la Fédération Française des Médecins Généra-

listes (MG France), de l'Union Nationale des Omnipraticiens de France (UNOF), du Syndicat des Urgences Hospitalières (SUH), du Syndicat National des Praticiens Adjointes Contractuels (SNPAC) et du SNES-SUP.

Le mouvement des internes et résidents a reçu le soutien de l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France (ANEMF), de la Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie (FNSIP), de l'Inter Syndicat National des Chefs de Clinique et

Associés (ISNCCA), de l'Association des Médecins Urgentistes Hospitaliers de France (AMUHF), le syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP), l'Inter Syndicat des Praticiens Hospitaliers (INPH) et le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs (SNPHAR)

Prolongation des mesures transitoires pour la licence de remplacement

Depuis la fin des mesures transitoires (fin octobre 99), seuls pouvaient obtenir une licence de remplacement en Médecine Générale les étudiants ayant validé 3 stages agréés pour la médecine générale dont obligatoirement le stage chez le praticien. Le SNJMG, qui se battait depuis

1997 pour obtenir des mesures transitoires jusqu'en 2001, a poursuivi son combat au delà du 1^{er} novembre 99 (voir jeune-MG n° 33) et grâce à la mobilisation des résidents, le protocole d'accord concluant la grève d'avril 2000 a entériné cette prolongation.

En décembre 2000, l'action sans relâche du SNJMG (pétition nationale, campagne de presse et contacts avec les ministères et l'Ordre des médecins) avait abouti à la ré-ouverture du dossier : le ministère avait lancé une enquête pour connaître le nombre de résidents pénalisés par la fin trop précoce des mesures transitoires et le

Conseil National de l'Ordre des Médecins a toléré la prorogation à titre exceptionnel des licences de remplacement des résidents nouveau régime n'ayant pas validé le SCP (en laissant cette décision à l'appréciation des conseils départementaux). Par ailleurs, le Syndicat de la Médecine Générale et la Société

Française de Médecine Générale avaient donné leur soutien à la demande du SNJMG de prolonger les mesures transitoires ; MG-France soutenait également cette prolongation à condition qu'elle ne concernât que les résidents (et pas les internes de spécialités). Malheureusement, d'autres structures (comme l'UNOF/

CSMF) peu intéressées par le sort des résidents impliqués, restaient à l'écart de notre démarche. Ce défaut de consensus de la communauté médicale a longtemps dissuadé le ministère d'enclencher une procédure officielle pour corriger le cadre légal. Mais en avril 2000, le dépôt de préavis de grève des résidents pour le

17.04.2000 change la donne : les premiers contacts du SNJMG aux ministères évoquent un geste (d'apaisement ?) à propos des licences de remplacement. Aussitôt, le Bureau National du SNJMG décide de faire de la prolongation des mesures transitoires un des objectifs prioritaires de la grève des gardes.

Au terme de cette grève, le protocole d'accord signé le 03 mai 2000 par Martine Aubry et les organisations de jeunes médecins (ISNIH, SNJMG, ISNAR) prévoit la publication d'un décret modificatif organisant la prolongation des mesures transitoires jusqu'en Novembre 2001.

Pierre Martin

La grève... et après ?

La fin de la grève des gardes des internes et résidents à été marquée par la signature d'un protocole d'accord. La première réunion de suivi de cet accord a eu lieu le 15 mai 2000. Voilà ce qui nous a été proposé.

Création de la mission nationale de contrôle du statut

La mission nationale de contrôle est composée d'un Inspecteur Général des Affaires Sociales, d'une Directrice des Affaires Médicales, d'un Praticien Hospitalier et probablement d'un administratif de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. Elle a pour mission de rencontrer les différentes commissions Régionales qui vont être organisées par les DRASS. Des résidents doivent

faire partie de ces commissions.

Les objectifs prioritaires de la mission sont d'aider à la mise en place de l'harmonisation des astreintes médicales et chirurgicales (fin juin) et d'évaluer l'incidence de la rémunération des présences du week-end (début juillet).

Ensuite cette mission s'attaquera à l'immense chantier du respect de notre statut et de son application. Elle pourra influencer sur les commissions d'adéquation et d'agrément. La mission de contrôle exercera un droit

de relecture de la répartition des postes avant que cette dernière ne soit définitivement arrêtée en octobre.

Nous sommes disposés à vous aider et à fournir notre expérience aux représentants des résidents qui en feront la demande. Aidons-nous à faire respecter notre statut.

Repos de sécurité

La réflexion avec les praticiens hospitaliers devrait aboutir rapidement à un projet d'arrêté. Le décret n°99-930 concernant le statut de l'interne et du résident doit être modifié sur plusieurs points avec une proposition au Conseil d'Etat pour une publication avant novembre 2000.

Les 4 points modifiés seraient :

1) Correction de la rédaction (ponctuation) de l'article 2, qui donnait la possibilité aux FFI de ne pas faire de garde.

2) Harmonisations des règles des semestres supplémentaires avec reprise de l'ancienneté quelque soit notre statut antérieur (les DES avaient une rémunération de base FFI sans reprise de leur ancienneté).

3) Insertion du repos de sécurité à l'identique du décret des PH.

4) Proposition d'augmenter l'arsenal disciplinaire de nos statuts avec une radiation des fonctions d'internes ou de résidents en cas de faute grave. L'ensemble des sanctions disciplinaires ne pourront désormais se prendre qu'après avis écrit et contradictoire.

Travail du week-end et astreintes médicales et chirurgicales

Engagement du Ministère à harmoniser les astreintes au 1^{er} juin 2000 et à rémunérer les présences du week-end au 1^{er} juillet 2000.

Licence de remplacement pour les résidents

Les nouvelles mesures permettront aux résidents ayant validés 3 semestres (quels qu'ils soient, stage chez le praticien inclus ou non) de remplacer à compter de début juillet. Le décret a été déposé en Conseil d'Etat. *Comme les conseils départementaux de l'Ordre sont peu informés, contactez-nous en cas de problème.*

(emploi - solidarité / finances) et doit prendre effet au 1^{er} juin 2000.

Comme vous le voyez, le travail se poursuit. Nous vous invitons à nous rejoindre si le suivi de la grève et des accords passés vous intéressent. De nombreuses rencontres ministérielles sur l'ensemble des thèmes abordés (Repos de Sécurité, Statuts, ...) sont prévues dans les semaines et mois à venir, aidez-vous, aidez-nous à y participer.

Olivier Cattocliat

Rémunération

L'arrêté de modification de notre grille salariale a été signé par les 2 ministres

La grève des externes

Les externes se sont mis en grève à l'appel de l'ANEMF le 26.04.2000. Les revendications du mouvement étaient:
-possibilité pour les étudiants en DCEM 2 de choisir leur statut (Universitaire ou Hospitalier)
-droit d'accès sans condition au TCEM pour les étudiants ayant validé leur DCEM
-concrétisation de la réforme des études médicales et hausse du numerus clausus à 4500
- revalorisation de la ré-

munération des gardes et des indemnités de stages
Le 19.05.2000, le ministère de la Solidarité s'est engagé à accorder un statut aux étudiants de DCEM 2 et rémunération sur la base d'un demi-salaire brut de 5^{ème} année, avec pour compensation un mois de congés sans solde l'été et cinq semaines de congés payés. Le protocole d'accord, qui a été signé le 25.05.2000, ne prévoit pas de revalorisations des gardes des externes (payées actuel-

lement 132FF), ni l'augmentation revendiquée des indemnités (environ 1 200 FF nets par mois) pour les DCEM 3 et 4 en stage à mi-temps à l'hôpital.
Le Bureau National du SNJMG, en accord total avec les revendications de l'ANEMF, a manifesté son soutien aux externes et a regretté que la fin rapide de la grève des internes et résidents n'ait pas permis un mouvement unitaire externes-internes-résidents.

GREVE DES RÉSIDENTS

=
DES HEURES DE COMMUNICATIONS
TÉLÉPHONIQUES

+
PLUSIEURS CENTAINES DE FAX ET
D'E-MAILS ECHANGÉS

+
DE NOMBREUX DÉPLACEMENTS EN TRAIN
OU EN VOITURE

SI LA DEFENSE DES RÉSIDENTS N'A PAS DE
PRIX, ELLE A UN COÛT !

LE SNJMG, SYNDICAT INDÉPENDANT,
FINANCÉ ESSENTIELLEMENT PAR SES
ADHÉRENTS, NE POURRA PAS FAIRE FACE A
TOUTES CES ÉCHÉANCES SANS LA
PARTICIPATION DES RÉSIDENTS.

ALORS, DONNEZ UNE SUITE A LA GREVE!
ADHÉREZ NOMBREUX AU SNJMG!